



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE **DÉCISION N° DM-20-123**
EN DATE DU 29 JUIN 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n° AU-14-367 du 16 décembre 2014 relative à la signature d'un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile de la commune durant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-486 du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT l'évolution de l'assiette de la cotisation d'assurance liée à la variation de la masse salariale brute constatée au titre de l'année 2019 ;

D É C I D E

DE SIGNER un avenant de régularisation au contrat d'assurance *responsabilité civile* avec la compagnie d'assurance SMAACL, 141 avenue Salvador Allende 79031 Niort Cedex 9 diminuant la cotisation définitive au titre de l'année 2019 de 267,81 € TTC.

D'INSCRIRE cette recette au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200629-Imc1H7414H1-AR Date de réception en Préfecture : 29/06/2020 Date de Publication : 29/06/2020
